

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

09 – 30 Juin 2016

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2016 approuvant la décision modificative N°1,



CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires pour ajuster les crédits nécessaires aux écritures d'amortissement et pour retracer les modifications budgétaires des budgets annexes Lotissements et Lotissement Belle Ile,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour, 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES), et 3 abstentions (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES),

- ADOPTE la décision modificative n°2 au budget primitif 2016 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Réelles : | - 55 700.00 € | Réelles : | - 55 469.61 € |
| Ordre : | 230.39 € | Ordre : | 0.00 € |
| TOTAL : | - 55 469.61 € | TOTAL : | - 55 469.61 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| Réelles : | 0.00 € | Réelles : | - 230.39 € |
| Ordre : | 0.00 € | Ordre : | 230.39 € |
| TOTAL : | 0.00 € | TOTAL : | 0.00 € |

| | | | |
|------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| TOTAL GENERAL : | - 55 469.61 € | TOTAL GENERAL : | - 55 469.61 € |
|------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur Le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

| |
|---------------------------|
| REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE |
| LE: - 5 JUIL. 2016 |
| CASTELSARRASIN - 82 |

Pour copie conforme
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :